

Monsieur,

Je n'ai reçu la lettre par laquelle vous
me donnez votre démission de membre de la
société de St. François Xavier qu'après le Conseil,
je n'ai donc pas pu lui en donner communication.

Je vous dirai d'abord que j'en ai pas plus
que vous le registre. Nous avons un bureau
où sont déposés les papiers de tous, plus
heureux en cela que les autres sections. Nous
avons décidé, dès la fondation de ce bureau, que
là se feroient les affaires de la société.

Je vous dirai en second lieu que vous
m'étonnez bien en pensant que je suis en
dissidence avec vous quant à la question du
travail dans la communauté religieuses. Je
vous prie de croire que n'ayant point à
étudier cette question, je n'ai point non
plus d'opinion à prendre à ce sujet.

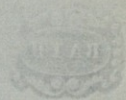
J'ai l'honneur d'être avec considération,

Monsieur,



Votre très humble
et très obéissant serviteur
Mayol
Chanoine

Après 7 Février 1848



[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



[Faint handwritten text at the bottom right, possibly a date or signature.]



afforded
afforded Charmer, place P. Gaudet
No. 4 A Lyon —

